

worldpay

Code d'éthique et de conduite des affaires

Notre Code, à notre façon : l'intégrité centrée sur le client



Nous sommes Worldpay

Dans un monde en mutation rapide, la façon de faire des paiements ne cesse de changer. Chez Worldpay, nous sommes à l'avant-plan de ces changements, en habilitant les transactions de nos clients et en libérant leur potentiel.

Nous sommes plus qu'un simple prestataire de services, nous sommes un véritable partenaire. Des multinationales aux petits commerçants locaux, nous faisons preuve du même soin, de la même intégrité et du même dévouement en servant chaque client. Notre Code d'éthique et de conduite des affaires (le « Code ») est notre principe directeur, garantissant que nous incarnons ces valeurs et faisons ce qui se doit dans chaque aspect de nos opérations.

Ce Code est le guide qui vous procure un sentiment de propriété de Worldpay. Il décrit nos attentes envers chaque membre de l'équipe, de même que les lois et politiques que nous devons tous respecter. Il fournit également des conseils pour prendre des décisions éclairées lorsque des défis surgissent, et trouver un soutien au besoin.

Nos valeurs **Penser comme un client, Agir comme un propriétaire et Gagner en équipe** sont au cœur de tout ce que nous faisons. En pensant comme nos clients, nous anticipons leurs besoins et leur offrons un service exceptionnel. Agir comme des propriétaires, c'est nous responsabiliser et prendre des décisions qui sont bénéfiques à notre société et aux clients que nous servons. Gagner en équipe met l'accent sur la collaboration et l'union, nous motivant à partager notre réussite.

Rappelez-vous qu'ensemble, nous sommes Worldpay. En agissant avec détermination et en comprenant l'incidence de nos actions, nous renforçons notre société et les collectivités que nous servons.

Vos actions comptent et vous comptez chez Worldpay. En vous engageant envers notre Code et en incarnant nos valeurs, vous contribuez à notre réussite continue et à notre préparation pour l'avenir, quelle que soit l'évolution des modes de paiement.

Charles Drucker

Président-directeur général



Nos valeurs en pratique

Nos valeurs sont véritablement ce qui nous distingue. Elles sont l'inspiration qui anime tout ce que nous faisons les uns pour les autres et elles nous aident à mener nos affaires de la bonne manière — tant pour Worldpay que pour nos clients. Vous pouvez observer ces valeurs en pratique toute la journée et tous les jours chez Worldpay, car c'est ce que nous attendons de nous-mêmes et de toute personne avec laquelle nous travaillons.



Penser comme un client

L'excellence commence par la compréhension mutuelle. Nous posons les bonnes questions — nous écoutons et nous apprenons afin de nous améliorer tous les jours. Nous simplifions ce qui est complexe et l'on nous fait confiance pour livrer des solutions qui ajoutent de la valeur et qui sont plus percutantes pour nos collègues et nos clients.



Agir comme un propriétaire

Nous restons agiles. Chacun de nous est responsable d'optimiser la réussite. Nous faisons preuve d'initiative, nous prenons des risques calculés et réfléchis pour progresser. Nous défendons nos idées et faisons preuve de souplesse pour les réaliser. Nous savons que chaque action a un effet cumulatif.



Gagner en équipe

Pour libérer le potentiel, il faut travailler comme une communauté globale en restant unis par notre mission d'atteindre nos objectifs collectifs. Nous collaborons, nous encourageons les autres à donner le meilleur d'eux-mêmes, en accueillant favorablement de nouveaux points de vue. Nous gardons l'esprit ouvert — en gagnant et en évoluant en équipe.

Table des matières

Nous sommes Worldpay

2

Nos valeurs en pratique

3

Notre façon de travailler

5

Connaître le Code

6

Comprendre nos responsabilités

7

Choisir le bien

8

Communiquer les préoccupations

9

Notre façon de traiter nos collègues

11

Promouvoir l'inclusion pour tous

12

Maintenir un milieu de travail respectueux

14

Garder notre milieu de travail sain et sécuritaire

16

Notre façon de protéger les informations

17

Assurer la confidentialité des données

18

Gérer les informations confidentielles

19

Protéger la propriété intellectuelle

20

Protéger et utiliser les actifs de Worldpay

21

Assurer l'éthique de l'intelligence artificielle

22

Tenir des dossiers exacts

23

Protéger l'information privilégiée

25

Notre façon d'optimiser les affaires

26

Éviter les conflits d'intérêts

27

Assurer des communications éthiques

29

Marketing et publicité responsables

31

Prévenir la corruption et le blanchiment d'argent

32

Échanger des cadeaux et des divertissements de manière responsable

34

Faire une concurrence loyale

37

Faire des affaires à l'échelle internationale

38

Tisser de solides relations avec des tiers

39

Coopérer avec les enquêtes et les audits

41

Notre façon de montrer notre bienveillance

42

Protéger les droits de l'homme

43

Être de bons intendants de l'environnement

44

Participer aux activités politiques

45

Promouvoir la philanthropie et le bénévolat

46

Prévoir

47

Entrer en contact

48



Notre façon de travailler

Les « Worldpayers » sont membres de la même équipe — et partagent les mêmes valeurs.
Notre Code est notre guide.

Connaître le Code | Comprendre nos responsabilités | Choisir le bien | Communiquer les préoccupations



Connaître le Code

Combien de sociétés peuvent se vanter de faire tourner l'économie mondiale ? C'est bien ce que nous faisons chez Worldpay. Nous sommes le partenaire de confiance d'entreprises situées partout dans le monde. Elles se tournent vers nous pour y trouver l'expertise et les solutions qui simplifient leur travail et assurent leur réussite. La façon dont nous obtenons ces résultats est importante — pour eux et pour nous. C'est pourquoi chacune de nos actions, de nos décisions, de nos innovations et de nos conversations doit toujours refléter nos [valeurs](#).

Pour mettre véritablement nos valeurs en pratique, commencez par connaître notre Code d'éthique et de conduite des affaires. Lisez-le, comprenez-le et mettez-le en pratique. Il aide à établir le lien entre **nos actions** et **notre façon d'agir**.

Vous trouverez dans le Code des conseils sur la façon de travailler « à la manière de Worldpay », notamment :

- des descriptions des situations de tous les jours que vous pourriez rencontrer
- des façons éthiques de résoudre des dilemmes
- des définitions simples de termes complexes
- des liens vers les politiques pour obtenir des informations supplémentaires

Le Code ne peut pas couvrir chaque scénario que vous risquez de rencontrer au travail. Toutefois, il fournit une liste de [ressources](#) dans le cas où vous auriez besoin de conseils. Quelle que soit votre question, le Code aura toujours une recommandation pour vous aider à trouver la réponse.

Notre Code est le fondement du [Programme d'éthique des affaires](#) de Worldpay, consultez-le donc fréquemment. Il est un outil essentiel à notre promesse commune d'innover, mais avec pertinence et intégrité.

Chaque personne chez Worldpay doit observer le Code, notamment toutes les personnes suivantes :

- les Worldpayers
- les administrateurs

L'esprit et les principes du Code s'appliquent également à toutes les relations de Worldpay, y compris :

- les sous-traitants
- les conseillers
- les représentants
- les prestataires de services
- les fournisseurs
- les commerçants
- tout autre tiers

Bref, si vous lisez ce Code, c'est qu'il s'applique probablement à vous !

Qu'arrive-t-il en cas de violation du Code ?

La société prend les violations du Code très au sérieux. Les violations peuvent mener à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la cessation d'emploi, conformément aux lois locales.

Parmi les exemples de conduite pouvant entraîner des mesures disciplinaires, on compte notamment :

- la violation des politiques de la société
- la violation des lois et réglementations locales
- une conduite criminelle
- le fait d'avoir un intérêt qui entre en conflit avec les intérêts de Worldpay
- la falsification des dossiers de la société
- une conduite de maltraitance ou des représailles, incluant les menaces, le harcèlement ou la discrimination

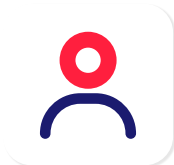
N'oubliez pas, lorsque vous acceptez de respecter ce Code, vous convenez également d'adhérer aux politiques de Worldpay.

Le saviez-vous ?

Le Code est :

- accessible en plusieurs langues pour les Worldpayers
- examiné chaque année et mis à jour périodiquement pour s'aligner sur les processus de gestion des politiques de Worldpay
- révisé ou complété à l'occasion par Worldpay en fonction des lignes directrices réglementaires en évolution ou d'autres facteurs touchant notre environnement commercial

Comprendre nos responsabilités



Si vous êtes un Worldpayer :

- Mettez nos **valeurs** en pratique dans tout ce que vous faites.
- Agissez de manière responsable, en adhérant toujours à notre Code et nos politiques, et en respectant la loi.
- Comprenez que nous nous attendons à ce que vous respectiez nos valeurs, quels que soient votre rôle, votre lieu de travail, vos responsabilités professionnelles ou votre milieu de travail.
- Posez des questions pour obtenir des précisions en cas de doute sur une responsabilité légale ou éthique.
- **Exprimez-vous** au sujet de toute violation observée ou soupçonnée à notre Code, aux politiques ou à la loi.



Si vous êtes un responsable :

- Donnez l'exemple de notre Code.
- Connaissez le contenu du Code de manière à pouvoir répondre aux questions.
- Parlez du Code ou des sujets qu'il contient chaque fois que l'occasion s'en présente.
- Créez un espace sûr dans lequel les gens peuvent s'exprimer.
- Communiquez aux échelons supérieurs les préoccupations des Worldpayers au besoin.



Si vous êtes un dirigeant en finance :

- Connaissez et respectez nos contrôles de déclaration et toutes les lignes directrices applicables.
- Fournissez des déclarations complètes, équitables, exactes, ponctuelles et compréhensibles. Consultez des collègues ou demandez conseil auprès des personnes appropriées au besoin.
- Avisez le **Bureau de l'éthique** et/ou le Comité d'audit du Conseil d'administration concernant toute préoccupation liée à l'écriture, au traitement, à la production de résumés et de rapports sur les données financières, y compris :
 - tout problème avec la conception ou la mise en place de contrôles internes
 - toute fraude impliquant la direction ou d'autres collègues ayant des rôles importants en finance

Les directeurs financiers comprennent les personnes suivantes :

- Président-directeur général
- Directeur financier
- Directeur de la comptabilité
- Contrôleur
- Autres personnes dans des fonctions similaires

Remarque : Le comité d'audit déterminera les mesures appropriées qui doivent être prises dans le cas où un dirigeant financier violerait ce Code.

Toute exemption ou toute modification apportée au Code et concernant tout dirigeant financier doit être approuvée par le Comité d'audit et divulguée dans la mesure exigée par la loi, la règle ou la réglementation applicables.

Choisir le bien

En cas de doute sur la façon d'agir dans une situation particulière, commencez par vous demander ce qui suit :

Cette action est-elle légale ?

Est-ce que cette action s'aligne sur
notre Code et nos politiques ?

Est-ce que je mets nos valeurs
en pratique ?

Est-ce que j'agis comme un
propriétaire ?

Est-ce que je tirerais de la fierté
de cette action si elle prenait une
« ampleur virale » sur les réseaux
sociaux ou si elle apparaissait à la
une des journaux ?

Si vous répondez par « non » à l'une ou
l'autre de ces questions, arrêtez-vous.
N'agissez pas.

Si vous pouvez répondre par « **oui** » à
chaque question, vous pouvez alors agir
en toute confiance.

Si vous avez des **doutes**, arrêtez-
vous et cherchez conseil auprès
du Bureau de l'éthique.



Communiquer les préoccupations

Lorsque vous agissez comme un propriétaire de votre société, vous prenez sa défense. L'un des meilleurs moyens de donner vie à nos [valeurs](#) et de protéger Worldpay, ses clients et son personnel est de communiquer vos préoccupations. Après tout, nous ne pouvons traiter les questions éthiques que si nous en avons pris connaissance.

Exprimez-vous au sujet de tout comportement qui enfreint la loi ou :

- nos valeurs
- notre Code
- nos politiques
- notre sens général du bien

Il n'est pas toujours facile de savoir à quel moment vous exprimer. Toutefois, si vous avez des questions ou des doutes, il est toujours préférable d'en parler. Voici comment nous respectons notre Code. Il nous aide également à nous attaquer aux problèmes mineurs avant qu'ils ne s'aggravent et il crée un meilleur milieu de travail pour chacun de nous.



Comment vous exprimer

Pour signaler des préoccupations ou déterminer la bonne façon d'agir dans des circonstances particulières, contactez :

- votre responsable
- [l'équipe Personnes et culture](#)
- le [Bureau de l'éthique](#)
- la ligne d'assistance à l'éthique et l'intégrité, qui est accessible :

[en ligne](#)

ou

par téléphone. Consultez les [numéros de téléphone de la ligne d'assistance à l'éthique et l'intégrité de Worldpay](#) pour trouver le bon numéro pour votre région.

Notez qu'on répond à tous les appels à la ligne d'assistance à l'éthique et l'intégrité en anglais, mais la plupart des autres langues sont prises en charge.



Comment ça fonctionne

Tous les signalements de violations seront examinés et évalués par le [Bureau de l'éthique](#) pour qu'ils puissent être traités de manière appropriée.

Si nous vous contactons pour obtenir votre aide lors d'une enquête :

- Coopérez entièrement.
- Soyez sincère et honnête.
- Maintenez le processus aussi confidentiel que possible.

Les enquêtes nous aident à développer de nouvelles initiatives en matière de conformité, comme des formations, des évaluations du risque éthique, des campagnes de sensibilisation et d'autres programmes de Worldpay qui visent à détecter, prévenir et réduire les inconduites.

Nous échangeons également les mesures d'enquête avec le Comité d'audit du conseil d'administration tous les trimestres. Le Bureau de l'éthique se sert de ces données pour faire le suivi et comprendre les risques, les tendances ou les défis mondiaux, et déterminer des moyens de les atténuer.

Interdiction des représailles

Nous ne tolérons aucune forme de représailles (comme une rétrogradation ou un congédiement) contre toute personne qui participe à une enquête ou fait un signalement de bonne foi.

La bonne foi signifie que, selon les informations qu'elle possédait au moment de faire le signalement, la personne concernée avait raison de croire en l'exactitude des faits rapportés.

La communication des préoccupations de bonne foi est un excellent exemple de la façon de travailler « à la manière de Worldpay » — c'est-à-dire, alignée sur nos valeurs et engagée à faire ce qui est juste. Nous reconnaissons qu'il faut du courage pour vous exprimer sur un problème, et lorsque vous le faites, vous méritez notre gratitude et notre protection.

Liens vers nos politiques

[Politique sur la citoyenneté d'entreprise](#)

[Politique sur le signalement](#)





Notre façon de traiter nos collègues

Les gens sont au cœur de ce que
nous faisons chez Worldpay.
Respectez, protégez et aidez vos collègues.

Promouvoir l'inclusion pour tous | Maintenir un milieu de travail respectueux |
Garder notre milieu de travail sain et sécuritaire



Promouvoir l'inclusion pour tous

Faire partie de Worldpay, c'est y appartenir. Nous valorisons tout ce qui vous rend unique, c'est-à-dire... Vous ! Vos talents, vos convictions, vos antécédents et vos expériences sont autant d'atouts qui font de nous une équipe gagnante. Nous voulons nous assurer que vous vous sentez soutenu dans ce que vous faites et ce que vous êtes. C'est pourquoi nous sommes fidèles aux pratiques d'égalité des chances en emploi, en favorisant la diversité et l'inclusion et en empêchant la discrimination — afin de créer un milieu dans lequel chaque personne a une chance égale de réussir.

Centrez vos efforts sur un traitement équitable et sur la participation totale.

Chaque Worldpayer est unique en son genre — chaque personne offre sa propre combinaison de **caractéristiques, y compris celles qui sont protégées par la loi**. Ces différences informent la façon dont nous interprétons le monde qui nous entoure, et dont nous réfléchissons aux problèmes pour les résoudre. Pour tirer le meilleur parti de notre équipe :

- Accueillez les différents points de vue et perspectives.
- Fondez les **décisions d'embauche** sur des critères objectifs.
- Aidez à assurer des aménagements raisonnables pour :
 - les convictions et pratiques religieuses
 - les personnes handicapées
 - les femmes enceintes, celles qui viennent d'accoucher et qui ont des problèmes médicaux connexes

Les **caractéristiques protégées** comprennent :

- Race et/ou ethnicité
- Couleur de la peau
- Sexe
- Identité de genre
- Expression de genre
- Orientation sexuelle
- Âge
- Religion ou croyances
- Origine nationale ou antécédents nationaux
- État d'ancien combattant ou militaire
- Grossesse
- Incapacité physique ou mentale
- Information génétique
- Toute autre caractéristique protégée par la loi

Les **décisions d'emploi** englobent :

- Recrutement
- Sélection
- Embauche
- Promotion
- Transfert
- Rémunération
- Perfectionnement
- Évaluations
- Avancement
- Rétrogradations
- Discipline
- Licenciements



Incluez chaque personne et aidez-les à s'épanouir.

L'inclusion se rapporte à l'équité, au respect et à la confiance. Pour la promouvoir chez Worldpay :

- Pratiquez l'empathie et la compréhension dans vos actions de tous les jours.
- Travaillez à révéler et à corriger vos biais personnels, conscients ou inconscients. Fondez vos décisions sur des motifs d'affaires légitimes.
- Célébrez les accomplissements de vos collègues. Rappelez-vous que **nous gagnons en équipe**.
- Bâissez vos compétences en tirant avantage des formations internes et des programmes connexes.



Examen objectif

Q : Mon équipe a des entretiens avec deux candidats ayant des compétences similaires. Mon collègue a suggéré de choisir le candidat dont la personnalité s'assortira le mieux à notre équipe. Est-ce une bonne idée ?

R : Ça dépend. Worldpay s'est engagée à fournir un environnement inclusif. Assurez-vous que les biais ne font pas dévier votre collègue dans la mauvaise direction. Appartenir à Worldpay, c'est plus qu'y être bien assorti. C'est être accepté pour ce que vous êtes. Lorsque nous bâtissons une force de travail inclusive qui est le reflet des marchés que nous desservons, nous pouvons mieux répondre aux besoins de nos clients. Fondez votre décision sur des motifs d'affaires légitimes.

Liens vers nos politiques

Consultez le Manuel des salariés de votre pays

Consultez l'Énoncé de politique d'égalité des chances en emploi du Manuel des salariés de votre pays

[Politique sur la citoyenneté d'entreprise](#)

Maintenir un milieu de travail respectueux

Lorsque vous travaillez chez Worldpay, vous devriez vous sentir en sécurité, valorisé et respecté tous les jours. Ainsi, nous ne tolérons jamais le **harcèlement**, l'intimidation ou la maltraitance.

Afin de protéger tous les membres du personnel de Worldpay et d'assurer un environnement sécuritaire et productif, nous réagissons rapidement et systématiquement aux préoccupations de mauvais traitement. **Nous gagnons en équipe.**



Soyez aimable et courtois.

Vous pouvez aider Worldpay à promouvoir le respect :

- Montrez de la considération, quelles que soient nos différences.
- Soignez vos interactions et traitez chaque personne avec dignité.
- Évitez le harcèlement sous toutes ses formes. Le harcèlement :
 - peut être verbal, visuel, physique ou sexuel
 - peut viser une personne du même sexe ou genre, ou d'un autre sexe ou genre
 - peut survenir de manière directe ou indirecte, en personne ou en ligne
 - peut concerner les collègues ou toute personne qui travaille avec nous ou en notre nom
 - peut survenir sur la propriété de la société ou lors de fonctions professionnelles

Le harcèlement est un comportement qui est si intimidant, si hostile ou si offensant, qu'il peut :

- nuire à la façon dont la personne qui en est victime accomplit son travail, ou
- créer un milieu de travail hostile

À quoi peut ressembler le harcèlement ?

- Communications inappropriées (comme des insultes, des propos visant à ridiculiser la victime, des injures, etc.)
- Éclats de voix ou de colère
- Obscénité
- Objets lancés
- Portes claquées
- Intimidation ou agression physique ou sous quelque forme que ce soit
- Gestes inappropriés
- Menaces proférées contre des personnes





Exprimez-vous.

Vous avez le pouvoir de stopper le harcèlement — lorsque vous vous prononcez contre lui. Si vous vous trouvez un jour dans une situation dans laquelle vous observez, soupçonnez ou êtes victime de mauvais traitement, ne l'ignorez pas — exprimez-vous. Demandez à la personne de cesser de se comporter de la sorte.

Bien que le fait de s'adresser directement à la personne soit une première étape percutante, nous savons que cela n'est pas facile. Si vous préférez, vous pouvez vous adresser à l'équipe Personnes et culture ou à la [ligne d'assistance à l'éthique et l'intégrité](#) pour vous soutenir.

Examen objectif

Q : L'un de mes collègues me fait des compliments sur mon apparence de manière répétée. Je sais qu'il ne me veut aucun mal, mais ça me met mal à l'aise. Suis-je trop sensible ?

R : Pas du tout. Essayez de parler à votre collègue et de lui expliquer que ces compliments vous mettent mal à l'aise et que vous souhaitez qu'il cesse une telle conduite. Si la situation continue ou si vous êtes mal à l'aise de parler directement à votre collègue, signalez le problème.

Liens vers nos politiques

[Politique sur le signalement](#)

Consultez l'énoncé de Politique anti-harcèlement et anti-discrimination au travail du Manuel des salariés de votre pays

Garder notre milieu de travail sain et sécuritaire

Nous croyons qu'un lieu de travail sécuritaire est essentiel à chaque personne chez Worldpay. Cela signifie pour nous d'aider les Worldpayers à adopter des habitudes sécuritaires et saines. Cela signifie également de vous responsabiliser et de vous exprimer au sujet de toute situation qui pourrait présenter un risque pour vous ou toute autre personne.

Une première étape critique est d'observer toutes les lois, réglementations et politiques sur la sécurité afin de maintenir un lieu de travail dans lequel chaque personne peut être productive et épanouie.

Faites de la sécurité votre responsabilité.

Nous sommes tous responsables de la sécurité chez Worldpay. Pour contribuer à cet effort :

- Familiarisez-vous avec nos plans de préparation en cas de situation d'urgence.
- Suivez toute formation exigée sur la sécurité.
- Conformez-vous aux exigences de sécurité qui s'appliquent à vous et à votre travail.
- Soyez à l'affût de tout risque et exprimez-vous si vous en observez.

Stoppez la violence avant qu'elle ne se produise.

La violence n'a pas sa place dans notre société. Nous ne la tolérons pas. Renforcez notre sécurité physique en signalant à la sécurité d'entreprise toute présence étrangère, toute activité suspecte ou toute menace sur le lieu de travail.

Présentez-vous au travail en étant prêt à travailler.

Si vous ne vous sentez pas frais et dispos, nos clients n'obtiennent pas de vous un service exemplaire. La consommation de substances psychoactives peut compromettre votre rendement et mettre tout le monde en danger. Ne travaillez jamais avec des facultés affaiblies par l'alcool ou des drogues illégales.

Examen objectif

Q : J'ai noté qu'un de mes collègues avait régulièrement une élocution pâteuse dernièrement. Il ne parle normalement pas de cette façon, et je me demande s'il ne s'agit pas d'un problème de toxicomanie. Je ne souhaite pas lui créer de problèmes, mais je pense que je devrais en parler à mon responsable. Devrais-je le faire ?

R : Oui. Parlez à votre supérieur, à un autre responsable ou à une autre personne-ressource de la société, par exemple à l'équipe Personnes et culture ou au [Bureau de l'éthique](#) concernant cette situation. Au besoin, ces personnes peuvent rassembler les bonnes ressources et prendre des mesures appropriées pour régler le problème. Bien que Worldpay permette les signalements anonymes par l'entremise de la [ligne d'assistance à l'éthique et l'intégrité](#), conformément aux lois locales, nous vous invitons à divulguer votre identité si vous vous sentez à l'aise de le faire. Nous faisons enquête en assurant une confidentialité appropriée. De plus, nous n'avons aucune tolérance pour les représailles.

Liens vers nos politiques

[Politique sur le signalement](#)

Consultez l'énoncé de la Politique sur la drogue et l'alcool du Manuel des salariés de votre pays

Équipe de sécurité d'entreprise

Politique de sécurité d'entreprise



Notre façon de protéger les informations

Worldpay est votre société.
Soyez-en fier et protégez-la.

Assurer la confidentialité des données | Gérer les informations confidentielles | Protéger la propriété intellectuelle |
Protéger et utiliser les actifs de Worldpay | Assurer l'intégrité de l'intelligence artificielle | Tenir des dossiers exacts |
Protéger l'information privilégiée



Assurer la confidentialité des données

La confidentialité n'est pas facultative. Toute personne qui partage des données personnelles avec Worldpay, qu'il s'agisse de nos clients, nos collègues ou des tiers, devrait avoir confiance en notre capacité à les protéger. De nombreuses personnes parmi nous ont accès à des données personnelles dans le cadre de leurs fonctions. Nous avons l'obligation de les protéger contre toute utilisation et divulgation non autorisée. Nous devons toujours respecter la loi et nos politiques pour protéger les données que nous traitons et la vie privée des personnes à qui elles appartiennent.

Prenez connaissance ce qui est considéré comme des données personnelles.

Nous utilisons les informations personnelles de nos clients pour les aider à choisir les meilleurs services pour leurs organisations et prendre des décisions éclairées. Nous utilisons les informations personnelles des Worldpayers de manière à soutenir leur emploi chez Worldpay. Enfin, nous utilisons les informations personnelles de tiers pour bâtir nos partenariats. Dans chaque cas, nous honorons, respectons et protégeons leurs données personnelles.

Traitez-les avec soin.

Les données personnelles sont des **informations confidentielles** ; traitez-les donc avec le plus grand soin. Que vous recueilliez, accédiez, utilisiez, partagiez, stockiez, conserviez ou supprimiez des données personnelles, vous devez toujours respecter toutes les lois et réglementations en matière de protection de la vie privée, ainsi que les politiques de Worldpay. Pour plus de détails sur la façon dont Worldpay traite les données personnelles, visitez le [Centre de la confidentialité](#) de Worldpay.

Informez-nous au sujet de tout incident concernant la confidentialité.

Nous devons être informés lorsque des données personnelles ont été :

- utilisées à des fins non autorisées, ou
- consultées par une personne non autorisée

Les données personnelles sont des informations qui permettent d'identifier une personne de manière directe ou indirecte. Ce sont notamment :

- un numéro de téléphone
- un numéro d'identification de salarié
- un numéro de compte de banque
- un numéro de carte de crédit
- une adresse IP ou email

Les incidents concernant la confidentialité sont graves — ils peuvent entraîner la destruction accidentelle ou illégale, la perte, la modification ou la divulgation de données personnelles. Si vous avez pris connaissance d'un incident possible concernant la confidentialité, signalez-le immédiatement à l'équipe d'Intervention en cas d'incident lié à la confidentialité (PIRT en anglais).

Examen objectif

Q : J'ai reçu un email qui ne m'était pas destiné. Il comprend une liste de noms de collègues et d'informations relatives aux salaires. Je ne veux pas créer de problème pour qui que ce soit, mais je sais que ces données personnelles ont été envoyées à la mauvaise personne. Que devrais-je faire ?

R : Ne lisez pas le message ou ne le partagez avec personne. Informez l'expéditeur que le message a été envoyé à la mauvaise personne et supprimez l'email. De plus, signalez immédiatement l'incident de confidentialité (et tout incident de confidentialité réel ou potentiel dont vous avez pris connaissance) en remplissant le formulaire PIRT ici. Si vous avez des questions d'ordre général liées à la confidentialité, vous pouvez envoyer un email directement au Bureau de la confidentialité et de la protection des données.

Liens vers nos politiques

Politique d'utilisation acceptable

Politique de confidentialité et de protection des données

[Politique sur la citoyenneté d'entreprise](#)

Politique sur les données d'entreprise

Politique sur la rétention des données

Échéancier de conservation des dossiers

Gérer les informations confidentielles

Les informations confidentielles ne sont pas seulement un secret — elles sont un actif critique chez Worldpay. Lorsque nous les gérons et les protégeons de manière responsable, nous protégeons par la même occasion notre avantage concurrentiel sur le marché. Vous devez savoir quels types d'informations sont confidentiels et la façon de les protéger.

Des informations confidentielles compromises peuvent porter préjudice à notre réputation et à nos relations. C'est pourquoi nous apprenons à reconnaître les informations confidentielles, posons des questions et traitons toute information comme si elle était confidentielle jusqu'à ce qu'on nous confirme le contraire.

Prenez connaissance de ce qui est considéré comme étant confidentiel.

Les informations confidentielles sont des informations non publiques au sujet de Worldpay et d'autres tiers. Elles comprennent, entre autres :

- [Propriété intellectuelle](#)
- [Informations personnelles sur les clients, les Worlpayers et les tiers](#)
- Plans d'affaires et de commercialisation et listes de clients
- Dossiers d'affaires, prévisions financières et données de prix

La propriété intellectuelle comprend : inventions, améliorations, idées, informations, données, logiciels, modèles et programmes, collectivement avec le matériel et la documentation connexes, brevets, marques de commerce, secrets commerciaux, savoir-faire, droits d'auteur et autres droits connexes.

Assurez leur confidentialité.

Adhérez à nos politiques et lignes directrices pour verrouiller les informations confidentielles. Cela comprend des protections comme :

- leur étiquetage approprié
- l'utilisation de telles informations au besoin et uniquement dans le cadre de votre travail chez Worldpay
- le partage de ces informations uniquement avec les personnes autorisées à les voir et qui ont un besoin professionnel légitime de les consulter
- l'interdiction de discuter ou d'afficher des informations confidentielles dans des lieux publics (comme les ascenseurs, les restaurants et les transports publics)

Exprimez-vous.

Si vous soupçonnez que des informations confidentielles ont été compromises ou mal gérées de quelque façon que ce soit, signalez-le immédiatement à votre responsable, au Bureau de la confidentialité et de la protection des données, au [Bureau de l'éthique](#) ou encore, ici pour signaler un incident de confidentialité.

Examen objectif

Q : L'un de mes collègues a travaillé pour un concurrent et a offert de me parler de nouveaux services que son ancien employeur développe en ce moment. Est-ce là la bonne façon d'agir ?

R : Non, ça ne l'est pas. Il est convenable de partager des connaissances générales et des compétences acquises dans un emploi précédent. Toutefois, les idées de nouveau produit ou de service (y compris les données, la documentation et les idées, collectivement avec le matériel connexe — appelés « produit de travail ») seraient confidentielles. Votre nouveau collègue a la responsabilité de protéger ces informations, tout comme vous auriez la responsabilité de protéger nos informations confidentielles si vous quittiez un jour Worldpay.

Liens vers nos politiques

Politique d'utilisation acceptable

Politique de confidentialité et de protection des données

Politique sur les données d'entreprise

Politique sur la rétention des données

Échéancier de conservation des dossiers

Protéger la propriété intellectuelle

Worldpay doit en partie son caractère unique et son avantage concurrentiel à sa propriété intellectuelle (PI), laquelle est vulnérable à l'utilisation ou la divulgation non autorisée. Nos **valeurs** nous incitent à devenir de bons gestionnaires de cette information intangible et précieuse, et à jouer notre rôle pour la sécuriser. Cela consiste à suivre les politiques et lignes directrices de Worldpay visant à identifier et à protéger la propriété intellectuelle (PI).

Reconnaissez la PI.

Soyez en mesure d'identifier la PI réelle ou potentielle de la société en gardant à l'esprit les **exemples courants** montrés sur cette page, pour que vous puissiez la reconnaître et la protéger.

Verrouillez la PI.

Vous pouvez nous aider à protéger notre PI comme suit :

- En avisant notre avocat-conseil en PI au sujet de l'existence et du développement d'actifs de PI, et en avisant notre avocat-conseil en PI ou le **Bureau de l'éthique** de toute contrefaçon ou mauvaise utilisation potentielle des actifs de PI
- En prévenant l'utilisation et la divulgation non autorisées, notamment en ne transmettant jamais une telle IP à un compte personnel ou à tout autre compte de tiers
- En utilisant la PI de manière appropriée, y compris en matière de concession de licence et d'autres transactions
- En demandant immédiatement une recherche de décharge auprès de notre avocat-conseil en PI lors de la création ou de l'utilisation d'une nouvelle marque pour un produit ou service afin de vous assurer que le nom n'appartient pas déjà à un tiers
- En communiquant avec notre avocat-conseil en PI pour obtenir une assistance avant de créer une invention, un nouveau système ou procédé, lorsque nous savons qu'un tiers détient déjà des droits de PI liés à cette invention
- En protégeant la propriété intellectuelle d'autrui comme s'il s'agissait de la nôtre

Les **exemples courants de PI** comprennent notamment :

- | | |
|---|--------------------------------------|
| • Inventions | • Documentation |
| • Améliorations | • Brevets |
| • Idées | • Marques de commerce |
| • Information | • Secrets commerciaux |
| • Données | • Savoir-faire |
| • Logiciel | • Copyrights et tous droits connexes |
| • Modèles et programmes
et leur matériel connexe | |

Respectez les droits de PI.

Comprenez que, lorsque des Worldpayers ou des sous-traitants développent une PI dans le cadre de leurs activités, Worldpay détient habituellement ces droits de PI de manière exclusive. Cela reste vrai, que cette PI soit développée pendant les heures de travail sur les lieux de la société ou encore, en utilisant le matériel ou les ressources de la société. N'oubliez pas que vous avez la responsabilité de respecter les droits de PI de tiers comme vous le feriez pour les nôtres.

Examen objectif

Q : Un collègue de mon service a une application logicielle dont j'ai besoin pour faire mon travail. Mais un gel a été imposé sur les achats d'actifs. Est-ce que je pourrais copier le logiciel pour l'acheter plus tard lorsque le gel sera levé ?

R : Non. Nous interdisons la copie non autorisée d'un logiciel.

Protéger et utiliser les actifs de Worldpay

Il faut un vaste éventail d'actifs pour aider Worldpay à exploiter son entreprise et continuer de gagner en équipe. Les fournitures et l'ameublement de bureau, l'équipement, le matériel informatique et les logiciels (même l'accès à l'internet), l'intranet de Worldpay et les logiciels d'affaires — sont tous des actifs de la société qui nous devons utiliser de manière appropriée et protéger contre la fraude, le gaspillage et la mauvaise utilisation.

Notre bonne intendance de ces actifs aujourd'hui permettra d'assurer leur disponibilité demain et à l'avenir.

Protégez nos actifs physiques.

Pour nous, être un bon intendant des actifs de Worldpay signifie de les utiliser aux fins du travail à la société et non pas à des fins personnelles. Peu importe où vous travaillez (en télétravail ou dans une installation de Worldpay), votre utilisation de ces actifs ne devrait jamais les mettre en danger, violer la loi ou nos politiques ou interférer avec votre travail.

Sachez que Worldpay peut accéder aux dossiers de communication de tout collègue et les utiliser. Vous ne devriez avoir aucune attente de confidentialité lorsque vous communiquez en utilisant les systèmes de Worldpay, y compris, mais sans toutefois s'y limiter, les ordinateurs, les appareils mobiles, le courrier électronique et l'internet. Toute activité réalisée sur les systèmes de la société peut être surveillée, enregistrée et susceptible d'être examinée. Des exceptions peuvent s'appliquer là où la loi interdit de telles mesures.

Protégez nos actifs électroniques.

Il est essentiel de rester connectés à nos clients, aux tiers et à nos collègues chez Worldpay. Notre matériel, nos logiciels et notre accès au réseau sont des outils qui assurent la connexion nécessaire à nos activités. Protégez-les en adoptant de bonnes pratiques de cybersécurité :

- Créez de robustes mots de passe et ne les partagez avec personne, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de Worldpay.
- Utilisez uniquement les logiciels qui ont été concédés par une licence de manière appropriée.
- Ne téléchargez pas d'applications ou de programmes sans autorisation.

- Soyez alerte pour détecter les tentatives de phishing. N'ouvrez pas les pièces jointes à des mails d'expéditeurs inconnus et ne cliquez pas sur des liens suspects.
- N'envoyez pas de données confidentielles de Worldpay à votre adresse électronique personnelle ou n'utilisez pas de clés ou de dispositifs USB pour les transférer. Si vous avez des questions, contactez l'équipe de Protection de l'information et du risque d'initié (IPIR en anglais).
- Ne permettez pas à d'autres, y compris vos collègues ou les membres de votre famille, d'utiliser les actifs qui vous ont été attribués.
- Verrouillez votre ordinateur chaque fois que vous vous éloignez de votre bureau et fermez votre session à la fin de votre journée de travail.
- Signalez immédiatement tout appareil perdu ou volé à l'équipe de Sécurité d'entreprise.

Examen objectif

Q : Il m'arrive parfois à l'heure du déjeuner d'aller sur des sites Web que certaines personnes pourraient considérer comme étant obscènes ou inappropriés, mais je ne laisse jamais cette activité interférer avec mon travail et je ne transmettrais jamais un lien ou des informations à propos de ces sites Web à mes collègues. Est-ce convenable ?

R : Non. Il n'est jamais convenable (à l'heure du déjeuner ou à tout autre moment) d'utiliser les ordinateurs ou les systèmes du réseau de Worldpay pour visiter ou afficher du contenu inapproprié. Nous comptons sur chaque membre du personnel de Worldpay pour utiliser ses systèmes de manière responsable.

Liens vers nos politiques

Politique d'utilisation acceptable

Politique de sécurité d'entreprise

Consultez l'énoncé de la Politique sur le travail virtuel du Manuel des salariés de votre pays

Politique sur les logiciels d'accès libre

Assurer l'éthique de l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle (l'« IA ») évolue rapidement. À mesure qu'elle s'imisce dans nos vies et notre entreprise chez Worldpay, nous accueillons les possibilités qu'elle offre pour mieux servir nos clients. En même temps, nous l'approchons avec prudence, en utilisant et en développant des outils d'IA, notamment l'intelligence artificielle générative (« IAG »), en mettant l'accent sur son utilisation responsable et éthique afin de protéger nos clients, nos informations et notre réputation.



Qu'est-ce que l'IA générative ?

C'est une forme d'IA qui peut créer un contenu original et créatif en utilisant des algorithmes et des données informatiques. Nous n'utilisons des outils d'IAG que pour améliorer notre travail chez Worldpay — non pas pour le faire à notre place. Nous considérons l'IAG comme un supplément — non pas comme le remplacement de personnes ou d'une supervision humaine.

Innovez de manière éthique.

Les Worldpayers ne peuvent pas tous utiliser ou développer l'IA ou l'IAG. Si vous avez l'autorisation d'utiliser l'IA pour votre travail, il est essentiel que vous n'utilisiez que les comptes et outils fournis par Worldpay. Avant de mettre en place et d'utiliser un nouvel outil d'IA, vous devez :

- obtenir l'autorisation du comité d'Examen des données et de l'utilisation de l'IA (DAR en anglais)

Votre utilisation doit :

- refléter nos valeurs
- se conformer à la loi, de même qu'aux politiques et aux principes éthiques de Worldpay

Surveillez ce que vous saisissez dans l'IA.

Les outils d'IA et d'IAG apprennent et consomment constamment toute information que vous leur fournissez. Nous devons nous assurer que les outils d'IA sont formés avec des informations fiables. Si vous saisissez une information quelconque dans un outil d'IA public, vous risquez également qu'elle soit vue par d'autres ; ne saisissez donc jamais d'[information confidentielle](#), [de propriété intellectuelle](#) ou [de données personnelles](#) dans un tel outil.

Vérifiez ce que produit l'IA.

Une supervision humaine nous aide à nous assurer que nous utilisons les outils d'IA de manière éthique, pour qu'ils continuent à fournir un extrait exact et qu'ils ne soient pas construits avec des biais ou de manière à montrer des biais. Assurez-vous que ce que produit l'IA est exact. Si vous écrivez un code ou développez un logiciel pour Worldpay, ne saisissez jamais de code généré par l'IA dans une solution Worldpay.

Examen objectif

Q : Je rédige du contenu pour un communiqué de presse au sujet d'une nouvelle solution Worldpay, mais je n'arrive pas à écrire sur le sujet. Si j'enlève les références à Worldpay et la nouvelle solution, serait-il convenable de saisir ce que j'ai écrit jusqu'à maintenant dans un outil d'IA public et de voir comment il améliorerait mon texte ?

R : Non, il est interdit de saisir toute information interne ou confidentielle de Worldpay dans un outil public d'IA ou sur un appareil personnel. Sur un appareil de Worldpay, la société bloque les outils d'IA non autorisés. N'oubliez pas que vous avez la responsabilité de protéger l'information de Worldpay contre toute divulgation non autorisée. En ce qui concerne les questions portant les outils d'IA, veuillez contacter le comité DAR. De plus, si un outil dont vous vous servez ajoute une fonction d'IA, contactez également le comité DAR avant de l'utiliser.

Liens vers nos politiques

Politique sur l'IA d'entreprise et les modèles

Tenir des dossiers exacts

Nos dossiers fournissent une preuve critique des opérations de Worldpay, nous permettent de poser les bonnes questions, nous offrent la possibilité de mieux comprendre nos clients et nous aident à nous conformer aux politiques et aux lois.

Chaque Worldpayer est responsable de traiter les dossiers de la société avec soin et de s'assurer qu'ils reflètent de manière exacte le travail que nous accomplissons.

Passez chaque écriture de manière exacte.

Pour nous aider à nous assurer de la fiabilité et de l'exactitude de nos dossiers :

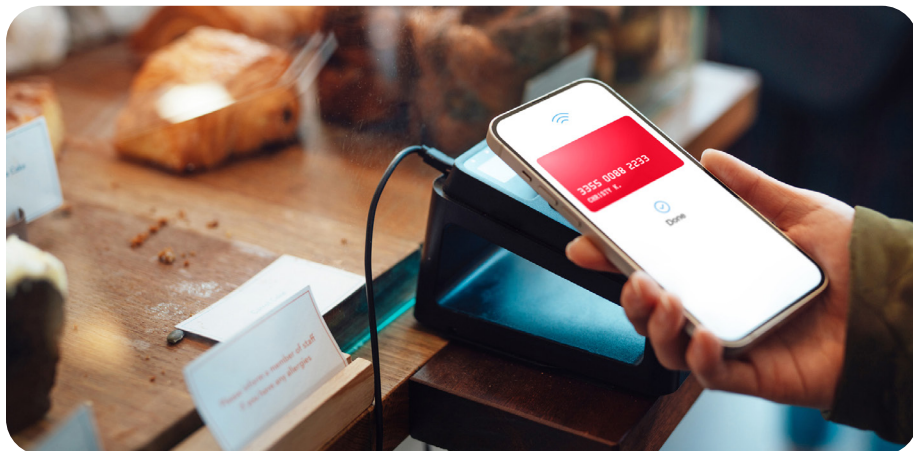
- Passez les écritures de manière exacte (y compris le temps, les coûts ou les dépenses).
- Suivez les principes comptables généralement reconnus.
- Ne modifiez pas, ne détruisez pas ou ne falsifiez pas des dossiers. Ne passez pas d'écritures fausses.
- Soyez prêt à fournir la documentation à l'appui de vos écritures, y compris des reçus ou des factures.
- Soyez à l'affût de toute activité suspecte et signalez-la immédiatement au [Bureau de l'éthique](#) le cas échéant. Par exemple :
 - Fausses écritures
 - Fonds ou paiements non inscrits
 - Omissions
 - Relevés trompeurs

Que sont nos dossiers ?

Les dossiers prennent plusieurs formes, mais ils comprennent :

- | | |
|--|-------------------------------|
| - Factures | - Déclarations réglementaires |
| - Bons d'achat | - Feuilles de temps |
| - Autorisations de dépenses en capital | - Données de vente |
| - Rapports de frais | - Rapports sur la qualité |





Faites des déclarations honnêtes.

Si vous avez la responsabilité de fournir des informations aux autorités gouvernementales ou réglementaires :

- Conformez-vous à nos politiques et nos contrôles internes.
- Assurez-vous que les informations que vous fournissez dressent un portrait exact de notre position financière.
- Assurez-vous que nos déclarations sont complètes, équitables, exactes, faites en temps voulu et précises.
- Coopérez pleinement avec tout audit ou toute enquête des autorités gouvernementales.

Gérez nos dossiers avec soin.

Pour nous aider à nous assurer que nos dossiers sont accessibles au moment où nous en avons besoin :

- Respectez en tous points nos politiques et échéanciers de stockage, de conservation et d'élimination des dossiers, sous toutes leurs formes.
- Détruisez de manière appropriée les documents prévus à cet effet.
- Prenez soin des documents qui pourraient faire l'objet d'un avis concernant l'obligation de préservation et conservez-les dans un lieu sécurisé. N'éliminez jamais de tels documents à moins d'en avoir reçu l'autorisation appropriée. Prenez contact avec le [Bureau de l'éthique](#) pour obtenir des conseils.
- N'oubliez pas que la loi exige que nous conservions certains types de documents pendant des périodes précisées. Si vous avez des doutes concernant les dossiers qui doivent être conservés ou la durée pendant laquelle ils doivent l'être, posez la question à votre responsable.

Examen objectif

Q : J'ai récemment signalé à un collègue une irrégularité comptable : des paiements faits à un fournisseur sans factures correspondantes. Mon collègue m'a dit qu'il s'en occuperait et que je n'avais pas à m'en soucier. Devrais-je ignorer cette situation ?

R : Non. Il est possible que vous ayez révélé une activité qui enfreint nos politiques et la loi, et il est important que nous en soyons informés. N'ignorez pas cette situation. [Signalez-la](#) immédiatement à votre responsable et contactez le Bureau de l'éthique.

Liens vers nos politiques

[Politique sur le signalement](#)

[Politique anticorruption \(ABAC en anglais\)](#)

Politique sur la rétention des données

Consultez le Manuel des salariés de votre pays



Protection de l'information privilégiée

Un marché prospère est un marché équitable dans lequel chacun a le même accès à l'information d'investissement. Nous favorisons la confiance envers le marché en n'achetant jamais, en ne vendant jamais ou en ne négociant jamais de valeurs mobilières (comme des actions) lorsque nous sommes en possession d'une information privilégiée. Nous ne partageons jamais une information privilégiée avec d'autres personnes pour qu'elles puissent effectuer des transactions sur le marché boursier.

Comprenez ce qu'est l'information privilégiée.

Votre travail chez Worldpay peut vous exposer à une information privilégiée, laquelle est à la fois :

- matérielle, c'est-à-dire qu'elle pourrait affecter le prix de la valeur mobilière (souvent une action) d'une société, et
- non publique, c'est-à-dire qu'elle n'a pas encore été rendue publique

La négociation et la divulgation d'une information privilégiée, qu'elle porte sur Worldpay ou sur toute autre société, constituent un délit d'initié.

La première étape pour éviter de commettre un délit d'initié est d'apprendre à reconnaître une information privilégiée. Par exemple, l'information non publique peut porter sur des démarches ou des documents en instance :

- Procédures juridiques
- Communiqués sur les résultats
- Changements au niveau de la direction
- Nouveaux services ou solutions
- Mises à jour des taux

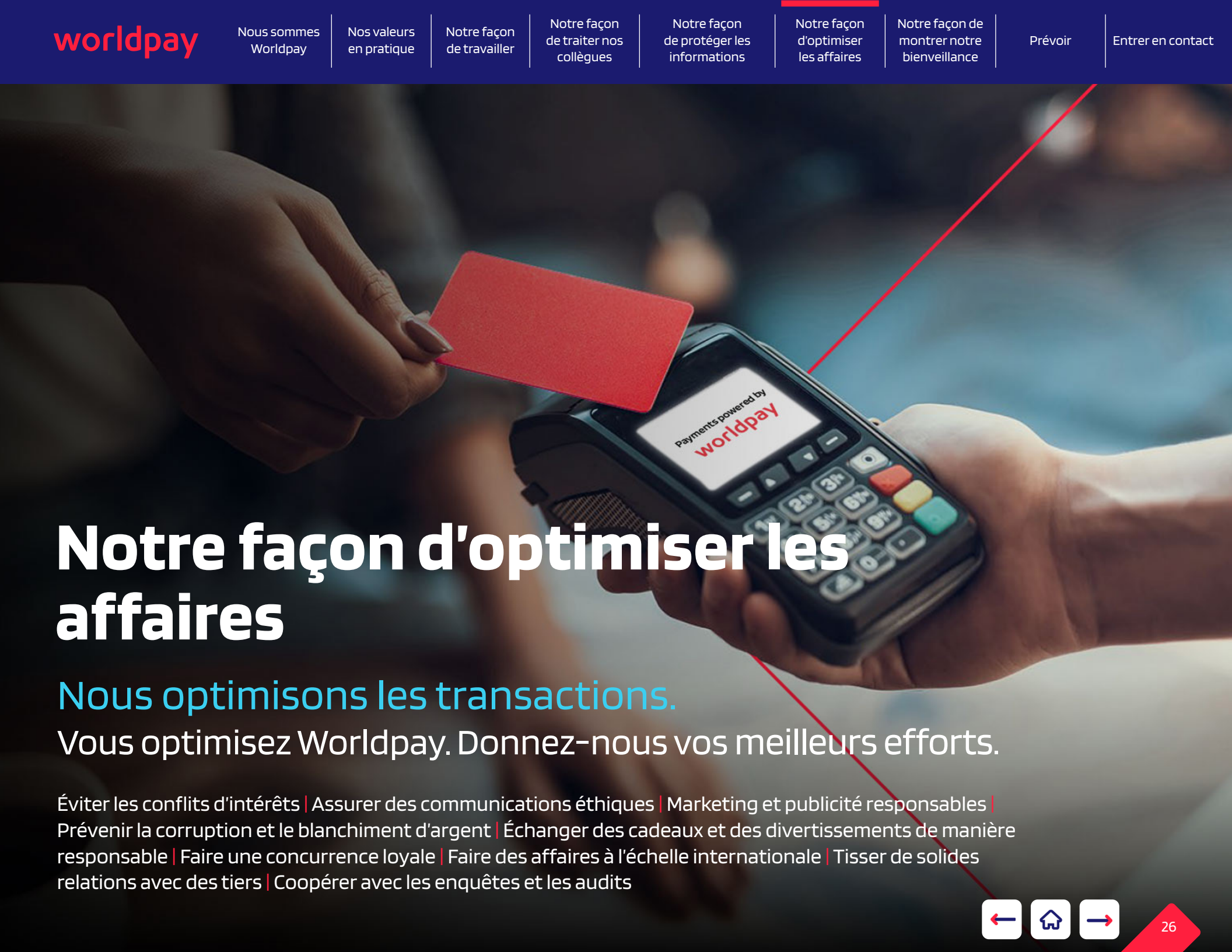
Gardez à l'esprit qu'il ne s'agit là que de quelques exemples. L'information privilégiée peut prendre plusieurs formes. Si vous avez des réserves sur le caractère privilégié d'une information, traitez-la comme si elle l'était jusqu'à ce que vous obteniez confirmation de sa nature. Vous pouvez également consulter le [Bureau de l'éthique](#) pour obtenir une assistance.



Examen objectif

Q : J'ai appris de l'un de nos fournisseurs que sa société était sur le point d'acquérir un autre de nos fournisseurs. Bien que je sois conscient de ne pas pouvoir utiliser cette information pour acheter des valeurs mobilières dans cette société, serait-il convenable d'aviser mon conjoint d'investir ?

R : Non. Le fournisseur vous a fourni une information matérielle et non publique. Vous ne pouvez pas négocier des valeurs mobilières dans cette société ou indiquer à une autre personne de le faire. Cela violerait les lois sur les valeurs mobilières et notre politique. Vous pouvez négocier des valeurs mobilières uniquement après que l'information sur l'acquisition a été rendue publique.



Notre façon d'optimiser les affaires

Nous optimisons les transactions.

Vous optimisez Worldpay. Donnez-nous vos meilleurs efforts.

Éviter les conflits d'intérêts | Assurer des communications éthiques | Marketing et publicité responsables |
Prévenir la corruption et le blanchiment d'argent | Échanger des cadeaux et des divertissements de manière
responsable | Faire une concurrence loyale | Faire des affaires à l'échelle internationale | Tisser de solides
relations avec des tiers | Coopérer avec les enquêtes et les audits

Éviter les conflits d'intérêts

Qu'est-ce qui rend notre culture exceptionnelle ? La diversité des qualités et des passions de notre force de travail. Chacun de nous a des intérêts et des objectifs personnels différents, mais nous nous assurons que nos intérêts extérieurs n'interfèrent jamais avec nos décisions d'affaires, car cela constituerait un conflit d'intérêts. Même l'apparence d'un conflit d'intérêts viole notre Code et nuit à notre perception générale de ce qui est approprié.



Est-ce un conflit ? Apprenons à les reconnaître.

Agir comme un propriétaire de notre société, c'est en être responsable et la protéger. Pour éviter les conflits d'intérêts, gardez vos affaires personnelles distinctes de celles de Worldpay et prenez toutes vos décisions professionnelles sans influence extérieure.

Il est impossible de dresser la liste de toutes les situations qui pourraient entraîner des conflits d'intérêts réels, perçus ou potentiels, mais ils se produisent fréquemment dans des situations comme celles qui suivent :

- **Occasions d'affaires** – faire concurrence à Worldpay ou tirer profit de possibilités découvertes en raison de votre lien avec nous
- **Actifs de la société** – utiliser la propriété, les informations, les logos ou autres actifs de la société à votre avantage personnel
- **Intérêts financiers** – avoir un intérêt financier autre qu'à titre d'actionnaire mineur ou faire du travail à l'extérieur de la société auprès d'un tiers, d'un concurrent ou de toute autre entité qui fait ou cherche à faire des affaires avec nous
- **Cadeaux et divertissements d'affaires** – échanger des cadeaux d'affaires ou d'autres offres prévues pour influencer quelqu'un
- **Emploi extérieur** – avoir un deuxième emploi qui interfère avec votre capacité à faire votre travail chez Worldpay
- **Poste de direction extérieur** – agir en tant que membre d'un conseil, d'un panel, d'une direction ou d'un comité de direction pour une autre organisation
- **Communications externes** – participer à des engagements de consultation ou de conférencier/invité (p. ex. des podcasts) ou écrire des articles ou des livres sur l'industrie pour des publications externes
- **Relations personnelles** – superviser ou prendre des décisions d'emploi au sujet d'un parent ou de toute personne de qui vous êtes proche
- **Avantages indus** – utiliser les services d'une entreprise appartenant à un parent ou une personne avec qui vous entretenez une relation personnelle, ou d'autres situations dans lesquelles un parent ou un ami reçoit des avantages indus en raison de votre travail chez Worldpay

Vous avez un conflit ? Dites-le-nous.

Dès le moment où vous prenez connaissance d'un conflit d'intérêts réel ou potentiel, divulguez-le en remplissant la déclaration de divulgation de conflits d'intérêts réels, perçus ou potentiels. Le Bureau de l'éthique l'examinera et travaillera avec vous pour tenter d'atténuer tout conflit réel, perçu ou potentiel. Visitez la [page du Bureau de l'éthique](#) pour plus d'information. Si vous n'êtes pas certain qu'une situation est un conflit, consultez le [Bureau de l'éthique](#) pour obtenir des conseils.

Examen objectif

Q : Dans le cadre de mon poste chez Worldpay, j'ai découvert que la société avait besoin d'une personne en technologie spécialisée. J'ai beaucoup d'amis dans ce secteur et je pourrais lancer ma propre entreprise afin de fournir des talents de première classe de manière efficace à la société, à titre de prestataire et à meilleur prix. Ne serait-ce pas là une bonne façon d'aider Worldpay ?

R : Non. Vous avez découvert une possibilité d'affaires grâce à votre poste et vous lancez une entreprise pour tirer profit de cette information à des fins de gain personnel, non pas à titre de prestataire de Worldpay.

Liens vers nos politiques

[Politique sur les conflits d'intérêts](#)

Consultez le Manuel des salariés de votre pays



Assurer des communications éthiques

La marque Worldpay est notre identité. Agir comme un propriétaire signifie que vous êtes personnellement responsable d'aider à la bâtir et à la protéger, ainsi que notre réputation. L'un des moyens pour ce faire est de ne pas parler au nom de Worldpay et de faire preuve de prudence sur les réseaux sociaux et dans d'autres communications lorsque nous partageons des informations ou communiquons publiquement au sujet de notre société.

Laissez Worldpay prendre la parole.

Nous savons que vous êtes fier de faire partie de Worldpay et que vous parlez ou partagez parfois des commentaires au sujet de notre société à l'extérieur du travail. Le cas échéant, rappelez-vous toujours ce qui suit :

- Laissez les représentants désignés parler publiquement au nom de Worldpay.
- Ne déclarez jamais que vous représentez Worldpay, en ligne, par écrit ou en personne.
- Transmettez toutes les demandes des médias aux Communications d'entreprise.
- Obtenez l'autorisation nécessaire avant de discuter d'une information non publique de Worldpay avec tout représentant des médias.
- Communiquez avec l'équipe Personnes et culture si vous recevez des demandes d'information au sujet d'anciens Worldpayers. Ne faites jamais de recommandations ou ne fournissez jamais de vérifications d'emploi pour des collègues actuels ou passés.
- Obtenez une autorisation des Communications d'entreprise en ce qui concerne des recommandations de tiers.
- Transmettez immédiatement toute demande juridique, des autorités policières ou d'enquête au premier vice-président du contentieux commercial.

Partagez prudemment.

Nous savons que les publications sur les réseaux sociaux peuvent avoir une portée imprévue ou être vues par tout le monde. C'est pourquoi nous devons (en tant que personnes et en tant que société) maintenir une présence responsable sur les réseaux sociaux. Si vous faites un commentaire au sujet de Worldpay sur les réseaux sociaux :

- Précisez que vous êtes un Worldpayer, mais que votre point de vue est le vôtre et que vous ne parlez pas au nom de la société.
- Protégez toute information confidentielle de la société.
- Assurez-vous que vos publications sur les réseaux sociaux sont conformes à la Politique sur les réseaux sociaux de Worldpay.

Protégez l'information confidentielle.

Si votre travail vous donne accès à de l'[information confidentielle](#) ou [non publique](#) au sujet de Worldpay ou de toute autre société, ne l'échangez jamais avec qui que ce soit à l'extérieur de notre société. Cela comprend les [informations personnelles](#) sur nos collègues, nos clients ou des tiers.

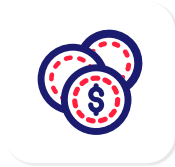


Devrais-je la partager ?

En cas de doute, posez-vous les questions suivantes : Est-ce que ma communication aurait pour effet de :



Tromper les clients
ou le public ?



Exagérer nos capacités ?



Divulguer de l'information
confidentielle ?



Violer nos politiques
ou la loi ?



Si vous avez répondu « **oui** » ou même hésité avant de répondre à l'une ou l'autre de ces questions, arrêtez-vous et réfléchissez avant d'envisager de communiquer une information.

Examen objectif

Q : Un journaliste m'a appelé pour me demander des informations générales sur notre société. Est-ce que je peux répondre à ses questions ?

R : Non. Même les questions simples devraient être transmises aux Communications d'entreprise. Nous souhaitons éviter toute conséquence non intentionnelle comme la publication d'information au mauvais moment ou la divulgation d'une information confidentielle. Transmettez votre demande pour vous assurer que nous communiquons de manière responsable.

Liens vers nos politiques

Politique sur la marque

Politique sur les médias et les communiqués de presse

Politique sur les réseaux sociaux

Marketing et publicité responsables

Chez Worldpay, nous tenons notre parole. Nous savons que nos clients comptent sur nous pour remplir nos promesses. Nous savons également que nous ne pouvons pas nous attendre à gagner leur confiance si nous ne sommes pas honnêtes dans nos promotions.

C'est pourquoi nous adoptons une approche au marketing et à la publicité qui traduit nos **valeurs** et nos convictions. Nous communiquons de manière ouverte et honnête, nos déclarations s'appuient sur des données probantes et nous nous assurons de la véracité des propos de Worldpay.

Les **formats publicitaires** comprennent :

- Marketing numérique
- Télévision
- Radio
- Sites Web commandités par Worldpay
- Blogueurs et ambassadeurs de marque avalisés
- Publipostages électroniques
- Réseaux sociaux
- Brochures

Portez une attention particulière à la publicité par email et par télécopieur, car des règles spéciales s'appliquent

Pratiquez la vérité en publicité.

Tout ce que nous disons au sujet de Worldpay se reflète sur nous en tant que société. Cela a également une incidence sur nos relations avec nos clients, nos parties prenantes et le public. Pour renforcer ces relations et notre réputation :

- Respectez les lois et réglementations en vigueur sur la publicité.
- Ne dites jamais rien de faux sur nos services, nos produits ou nos concurrents.
- Soyez coopératif - jamais diffamatoire, trompeur ou malveillant.
- N'exagérez jamais ou ne faites pas de promesses que nous ne pouvons pas tenir.

Faites notre promotion à la manière de Worldpay.

Une promotion prudente est une promotion efficace. Pour chaque publicité, déclaration ou promotion pour Worldpay, quel que soit le format publicitaire, assurez-vous de ce qui suit :

- Obtenir les examens et autorisations appropriés.
- Pouvoir compter sur une documentation solide et non biaisée à l'appui de chaque déclaration.
- Travailler avec les parties prenantes internes appropriées pour vérifier les faits et répondre aux questions.



Examen objectif

Q : Je souhaiterais faire la promotion de nos nouveaux services par email. Y a-t-il des choses que je dois garder à l'esprit ?

R : Oui, toute publicité par email doit divulguer de manière exacte son expéditeur et l'objet de la communication, inclure l'adresse professionnelle de l'expéditeur et informer le destinataire de son droit de se désabonner de toute communication ultérieure. Dans de nombreux endroits, vous devrez également obtenir le consentement ou l'autorisation du destinataire avant de distribuer une annonce publicitaire. Consultez la Politique sur la marque et travaillez également avec l'équipe des Communications d'entreprise pour obtenir des conseils supplémentaires.

Liens vers nos politiques

Politique sur la marque

Prévenir la corruption et le blanchiment d'argent

La corruption n'entraîne rien de bon. Elle porte préjudice aux personnes et aux collectivités dans le monde. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à lutter contre les actes tels que la corruption et le blanchiment d'argent. Les Worldpayers dirigent avec intégrité et travaillent ensemble pour évaluer soigneusement les antécédents de tous nos tiers.

Évitez les pots-de-vin et les commissions occultes.

Chez Worldpay, nous n'offrons ou n'acceptons jamais de pots-de-vin, et nous évitons même l'apparence d'une conduite inappropriée. Nous refusons également les commissions occultes, lesquelles sont des choses de valeur offertes après avoir finalisé un marché. Afin d'éviter les offres inappropriées, apprenez à les reconnaître (et n'oubliez pas qu'elles ne prennent pas toujours la forme d'un paiement en argent comptant). Attention aux offres suivantes :

- Cadeaux d'affaires
- Divertissements ou courtoisies
- Repas
- Réductions
- Faveurs
- Emplois ou stages
- Argent comptant ou quasi-espèces (comme des cartes-cadeaux ou des chèques-cadeaux)
- Contributions caritatives ou politiques

La corruption est l'acte d'offrir, de donner, de recevoir, de solliciter ou d'accepter une chose de valeur en échange de l'obtention ou du maintien d'un avantage commercial.

Le blanchiment d'argent survient lorsque des criminels déplacent des fonds tirés d'activités illégales par le biais d'une entreprise légitime (comme la nôtre).



Soyez prudents lorsque vous traitez avec des représentants de gouvernement.

En ce qui concerne les représentants de gouvernement et les membres de leurs familles, les règles sur ce qu'il est permis d'offrir peuvent devenir très strictes. Avant d'offrir quoi que ce soit de valeur à des représentants de gouvernement, vous devez recevoir l'autorisation du [Bureau de l'éthique](#).

Chez Worldpay, nous ne croyons pas aux paiements de facilitation aux représentants de gouvernement et nous les interdisons. Il s'agit de paiements faits pour accélérer des processus ou décisions régulières et discrétionnaires, comme accélérer la réception d'une licence ou d'un permis. Dans certains cas, les paiements sont permis s'ils sont faits de manière ouverte pour accélérer des actions gouvernementales qui concernent des actes non discrétionnaires, comme accélérer l'obtention d'un passeport.

Le saviez-vous ?

Le terme « représentant de gouvernement » est large. Il peut s'appliquer à des agents élus et à des fonctionnaires des agences gouvernementales et aux entités ou sociétés d'État. Cela peut inclure les écoles publiques et autres entités décrites dans notre [Politique anticorruption \(ABAC en anglais\)](#).

Connaissez vos clients.

Pour prévenir le blanchiment d'argent, assurez-vous que les paiements proviennent de sources légitimes et qu'ils sont utilisés exclusivement à des fins commerciales légitimes. Assurez-vous de :

- comprendre comment les clients utilisent nos services et solutions
- connaître la personne derrière chaque transaction et ne traiter qu'avec des personnes dignes de confiance
- signaler toute activité suspecte ou **transaction douteuse**.

Les **transactions douteuses** peuvent comprendre :

- Tentatives de paiement en argent liquide
- Demandes d'expédition vers un pays autre que celui d'où provient le paiement
- Tentatives de contournement des exigences de tenue de livres
- Paiements faits à des personnes ou des sociétés qui ne sont pas des parties de la transaction
- Tout changement suspect dans les habitudes d'un client en matière de transactions

Examen objectif

Q : Une tierce partie apparemment non liée à l'un de nos distributeurs de longue date a récemment commencé à faire des paiements au nom de ce dernier. Je ne veux pas accuser le distributeur d'un acte répréhensible, mais de tels paiements me préoccupent. Que devrais-je faire ?

R : Prenez contact avec le distributeur pour obtenir des détails. Si les réponses que vous recevez ne semblent avoir aucun sens ou sont insatisfaisantes, signalez-le à votre responsable ou au [Bureau de l'éthique](#).

Liens vers nos politiques

[Politique anticorruption \(ABAC\)](#)

Pour des questions sur notre politique ABAC, communiquez avec l'équipe anticorruption

Politique anti-blanchiment d'argent

[Politique sur la citoyenneté d'entreprise](#)

Politique sur la conformité aux sanctions

[Politique sur le signalement](#)

Échanger des cadeaux et des divertissements de manière responsable

Les cadeaux d'affaires offerts et reçus peuvent contribuer à tisser des relations positives. Toutefois, les cadeaux qui sont trop fréquents ou luxueux peuvent être interprétés comme des pots-de-vin. Nous voulons nous assurer que notre personnel exceptionnel et que notre performance sans pareil ne sont jamais ternis par des pratiques non éthiques. Par conséquent, nous faisons preuve de jugement et nous nous assurons que tout ce que nous donnons ou recevons est conforme aux politiques de Worldpay et aux lois applicables dans les juridictions dans lesquelles nous exerçons nos activités.



Définir les cadeaux, divertissements et courtoisies d'affaires

Les cadeaux d'affaires sont des articles de valeur monétaire, donnés ou reçus d'un client, d'un fournisseur, d'un partenaire commercial ou de tout autre tiers existant ou potentiel, y compris les associations commerciales, professionnelles et autres qui interagissent avec la société concernant des questions commerciales.

Les divertissements et courtoisies d'affaires sont des expériences ou des activités occasionnelles, y compris, mais sans toutefois s'y limiter, des repas d'affaires, des billets ou des laissez-passer pour des événements sportifs, des concerts ou des événements culturels ou encore, des activités de loisir. Ils peuvent aussi inclure l'offre d'un voyage et d'hébergement — y compris l'utilisation d'installations personnelles. Les divertissements et les courtoisies d'affaires devraient bâtir la cote d'estime d'une société et des relations d'affaires sans toutefois créer d'obligations ou de [conflits d'intérêts](#).

Prenez connaissance de ce qui est considéré comme acceptable.

Offrez ou acceptez des cadeaux, des divertissements et des courtoisies d'affaires uniquement lorsqu'ils sont légaux, éthiques, coutumiers et conformes à la politique de la société. Cela comprend des articles de valeur nominale, comme des articles promotionnels, des friandises, des fleurs et d'autres cadeaux mineurs peu susceptibles d'influencer le jugement professionnel.

Sachez quand divulguer des offres.

Avant de donner ou d'accepter quoi que ce soit, vous avez l'obligation d'informer Worldpay des offres suivantes de cadeaux, de divertissements ou de courtoisies par le biais de notre déclaration de divulgation :

- Pour les représentants non gouvernementaux : tout cadeau d'affaires qui dépasse une valeur de 100,00 USD ou tout divertissement ou toute courtoisie qui dépasse 250,00 USD par personne, incluant tous les avantages qui y sont liés.
- Pour les représentants de gouvernement : **tout article, quelle qu'en soit la valeur.**

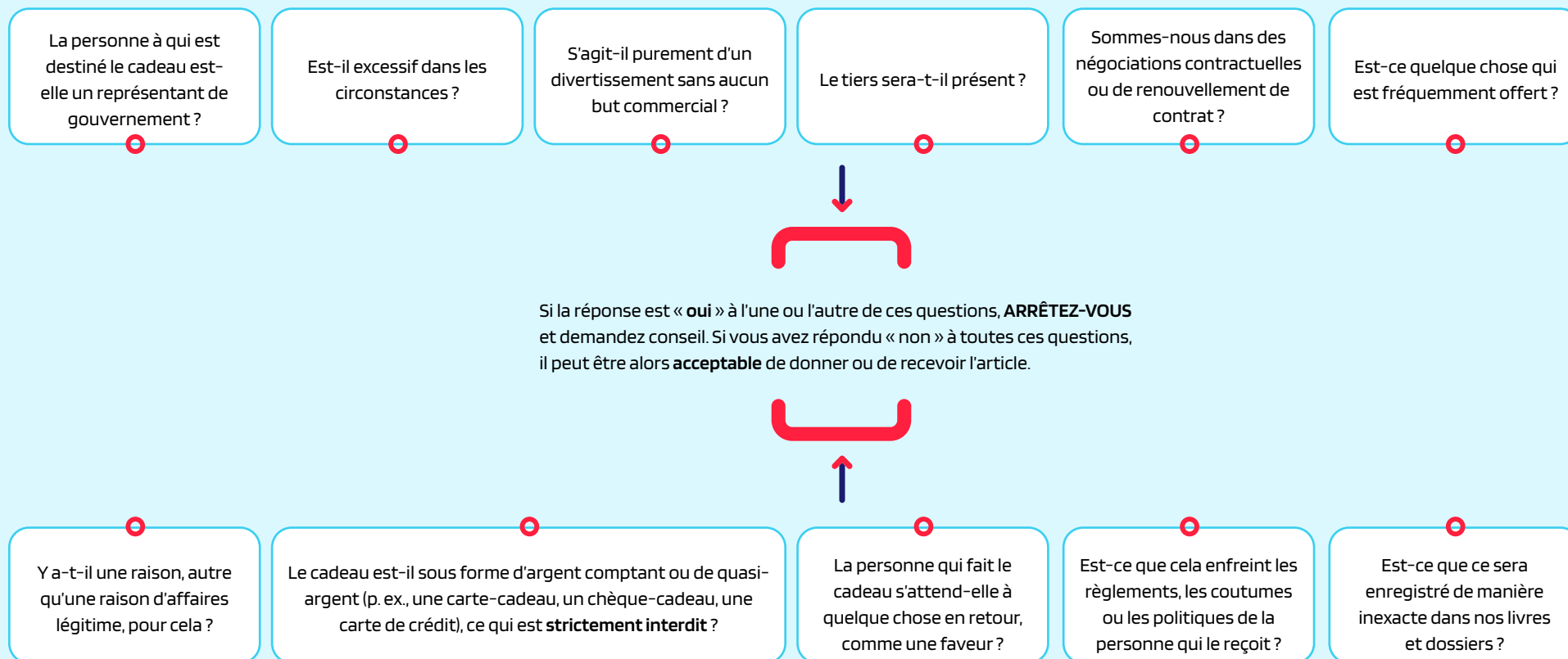
N'offrez jamais **quoi que ce soit** de valeur à un représentant de gouvernement, y compris des entités d'État, sans d'abord avoir obtenu la permission du [Bureau de l'éthique](#).

Pour des conseils supplémentaires, consultez la [Politique sur les cadeaux et divertissements d'affaires](#).



S'agit-il d'une offre appropriée ?

Si vous ne savez pas s'il est approprié de donner ou d'accepter un cadeau, une offre de divertissement ou un autre article de valeur, posez-vous les questions suivantes :



Consultez la [page du Bureau de l'éthique](#) pour plus d'informations, y compris la façon d'enregistrer les cadeaux, les divertissements ou les courtoisies d'affaires dans notre déclaration de divulgation. Consultez le [Bureau de l'éthique](#) si vous avez encore des doutes.



Examen objectif

Q : Je suis l'hôte d'un événement où seront présents des représentants du gouvernement, et j'aimerais offrir le déjeuner à tout le monde. Je ne veux pas enfreindre nos politiques. Que devrais-je faire ?

R : Vous devriez demander conseil auprès du [Bureau de l'éthique](#). Les règles qui s'appliquent aux offres de courtoisies d'affaires à des représentants de gouvernement peuvent être compliquées. N'oubliez pas, demandez de l'aide chaque fois que des représentants de gouvernement sont concernés par une offre de quelque valeur que ce soit (même d'une valeur de moins de 100,00 USD). En général, si vous n'êtes pas certain de la façon d'agir, consultez toujours le Bureau de l'éthique pour des conseils avant de procéder.

Liens vers nos politiques

[Politique sur les cadeaux et divertissements d'affaires](#)

Politiques sur les cadeaux, prix et récompenses aux salariés

Politique sur les déplacements professionnels

[Politique anticorruption \(ABAC en anglais\)](#)

Faire une concurrence loyale

Gagner en équipe, c'est faire une concurrence loyale. La concurrence loyale permet au mérite – et non pas aux pratiques commerciales non éthiques – de se démarquer.

Être un « Worldpayer » signifie de faire une concurrence féroce pour nos clients, mais de la faire de manière honnête. Nous restons concentrés sur l'amélioration continue de la qualité de nos services et de nos solutions. Nous évitons également de nous conduire d'une manière qui serait perçue comme inappropriée.

De cette façon, il est clair que notre réussite est véritablement le résultat de notre motivation et de notre innovation – rien de plus et rien de moins.

Examen objectif

Q : Je participe à une foire industrielle et certains de nos concurrents m'ont invité à dîner avec eux plus tard. Ils m'ont dit que ça nous donnerait l'occasion de discuter de « stratégie de prix » de manière à pouvoir nous relever du déclin actuel du volume des ventes. Devrais-je accepter l'invitation ?

R : Non. Discuter de prix ou d'autres informations concurrentielles non publiques avec des concurrents violerait nos politiques et la loi. Refusez l'invitation et expliquez aux concurrents la raison pour laquelle vous ne pouvez pas tenir de telles discussions. Puis, signalez leur demande à votre responsable ou au [Bureau de l'éthique](#).



Assurez-vous de faire concurrence en terrain équitable.

Nous favorisons la concurrence loyale en évitant toute activité qui pourrait la restreindre.

Dans vos conversations avec les concurrents, évitez les ententes ou les conversations ayant pour but de :

- fixer ou « truquer » les prix ou les offres
- diviser les clients, les marchés ou les territoires
- refuser mutuellement de traiter avec des tiers
- empêcher d'autres d'entrer sur le marché

À la place, faites ce qui suit :

- Restez objectif et faire preuve d'équité.
- Documentez les interactions importantes avec les tiers.
- Protégez nos informations concurrentielles — ne les échangez pas.
- Utilisez uniquement des sources publiques pour en apprendre davantage sur la concurrence.
- Communiquez avec le [Bureau de l'éthique](#) pour obtenir des conseils avant d'envisager une entente commerciale avec un concurrent.

Liens vers nos politiques

Politique sur le risque associé à la conduite d'entreprise

Politique sur les actes ou pratiques déloyaux, trompeurs ou abusifs (APDTA) et sur les actes ou pratiques déloyaux ou trompeurs (APDT)



Faire des affaires à l'échelle internationale

Chez Worldpay, nous changeons la façon dont le monde fait des affaires. Notre position de chef de file sur le marché mondial nous apporte de nouvelles possibilités enthousiasmantes, mais qui s'accompagnent aussi de responsabilités.

C'est pourquoi, quel que soit le lieu où nous faisons des affaires, nous devons rester au fait de toutes lois applicables sur les importations, les exportations et les autres lois sur le commerce. Nous pouvons ainsi étendre nos opérations mondiales et faire progresser la façon dont le monde fait des paiements.

Avant tout, observez la loi.

Nous prenons au sérieux les réglementations mondiales sur le commerce, et ce, pour une bonne raison. La non-conformité aux règles, réglementations et protocoles sur les importations ou exportations peut entraîner des retards, des confiscations, et même la destruction des marchandises. Les violations aux lois du commerce peuvent entacher la réputation de la société, entraîner des amendes et d'autres pénalités. Dans de graves cas de non-conformité, la société ou les personnes impliquées peuvent faire face à des amendes importantes ou à l'emprisonnement.

Concentrez-vous sur l'exactitude.

Quel que soit votre rôle chez Worldpay, vous avez la responsabilité d'entrer des données exactes dans nos bases de données. Soyez particulièrement attentif lorsque vous saisissez les noms des clients et des fournisseurs. Saisissez les noms correctement et légalement, de même que toutes les informations pertinentes, comme les pays d'origine, les prix, etc.

Travaillez à la manière de Worldpay.

Respectez toujours nos politiques et lignes directrices — sans faire d'excuses ou d'exceptions. Elles existent pour protéger la société et vous.



Examen objectif

Q : Nous avons reçu un bon d'achat d'une société basée dans un pays qui, si je ne me trompe, fait l'objet de sanctions commerciales. Pouvons-nous accepter leur commande ?

R : Ça dépend. Les sanctions commerciales sont en constante évolution. Afin d'assurer notre conformité aux réglementations les plus récentes, nous devons d'abord examiner de près la transaction proposée. Bien que la plupart des pays ne fassent pas l'objet d'embargos exhaustifs, des personnes, des entreprises et des industries particulières peuvent faire l'objet de sanctions. Consultez l'équipe de Conformité aux contrôles des exportations et des sanctions commerciales pour prendre connaissance des étapes à suivre.

Liens vers nos politiques

Politique sur le risque associé à la conduite d'entreprise

[Politique sur la citoyenneté d'entreprise](#)

Politique sur la conformité aux sanctions

Tisser de solides relations avec les tiers

La réussite de Worldpay est le résultat d'un effort d'équipe qui combine les contributions de nos clients, fournisseurs, prestataires de services, partenaires d'affaires et autres tiers. Nous avons tous une incidence sur notre entreprise et notre réputation, et nous centrons donc nos efforts à tisser des relations positives et productives avec chaque partenaire. Voilà comment nous nous assurons de nous conformer à nos normes élevées et aux lois qui s'appliquent à nous.

Que dois-je surveiller ?

Soyez alerte pour noter tout comportement qui va à l'encontre de nos [valeurs](#) ou politiques, y compris les violations à :

- Intégrité financière
- Confidentialité des données
- Corruption et conflits d'intérêts
- Droits de l'homme
- Travail des enfants
- Protection de l'environnement
- Anti-harcèlement ou anti-intimidation



Choisissez des tiers qui partagent nos valeurs.

Si vous devez sélectionner des tiers dans le cadre de votre travail chez Worldpay :

- Évaluez toutes les parties de manière équitable et non biaisée.
- Fondez votre sélection sur :
 - nos besoins commerciaux
 - la réputation et la performance antérieure du tiers concerné
 - les produits et services particuliers offerts
 - la qualité et le prix

Surveillez ce que vous dites et faites.

Lorsque vous travaillez avec nos partenaires :

- Faites preuve d'équité et d'honnêteté dans chaque interaction.
- Évitez même l'apparence d'un [conflit d'intérêts](#).
- N'acceptez jamais de cadeaux d'affaires, de divertissements, de courtoisies ou de faveurs de tiers, ce qui violerait nos politiques ou les leurs.

Restez alerte et engagé.

Nous pouvons être tenus responsables des actions que prennent nos tiers. Assurez-vous qu'ils représentent Worldpay avec intégrité :

- Surveillez régulièrement leur travail.
- Aidez-les à comprendre ce qui est exigé et à respecter nos politiques.
- Si vous êtes témoin du comportement d'un tiers qui enfreint notre Code ou nos politiques, [exprimez-vous](#) immédiatement.

Examen objectif

Q : Un bon ami est propriétaire d'une société qui, à mon avis, serait un excellent prestataire de services pour nous. En tant que preneur de décision, et compte tenu de notre besoin urgent pour les services de cette société, je compte conclure un marché avec elle. Comme je connais personnellement le propriétaire et que je peux confirmer la fiabilité de ses services, est-ce une bonne décision d'affaires ?

R : Non. Cela pourrait être un conflit d'intérêts. Vous pouvez suggérer le prestataire de services, mais vous devez vous retirer du processus de prise de décision et divulguer votre relation avec celui-ci. Notre processus de sélection d'un fournisseur ou prestataire doit toujours respecter la politique de Worldpay. Signalez la situation au [Bureau de l'éthique](#) avant d'engager l'équipe d'approvisionnement pour entreprendre des discussions avec ce prestataire de services. De plus, cela doit être divulgué dans notre déclaration de divulgation.

Liens vers nos politiques

[Politique anticorruption \(ABAC\)](#)

[Politique sur la citoyenneté d'entreprise](#)

Politique sur la gestion du risque lié aux fournisseurs

Politique sur la marque

Politique d'approvisionnement

[Politique sur les conflits d'intérêts](#)



Coopérer avec les enquêtes et les audits

Si quelque chose ou quelqu'un viole notre Code, nos politiques ou la loi, nous devons en être informés. C'est pourquoi nous travaillons rapidement à découvrir les problèmes par des enquêtes et des audits.

Lorsque nous faisons enquête, nous sommes mieux capables de traiter les inconduites, minimiser les dommages potentiels et démontrer l'engagement de Worldpay à mener ses affaires de manière éthique et intègre.

Tendez une main secourable.

Que vous soyez un Worldpayer, un sous-traitant ou un administrateur, vous avez les responsabilités suivantes :

- Coopérer avec les enquêtes, audits ou examens internes ou externes.
- Reconnaître que le refus de coopérer peut entraîner des mesures disciplinaires allant jusqu'au congédiement.
- Aviser immédiatement votre responsable si l'on vous a demandé de participer à une enquête ou une demande du gouvernement.

Si une inconduite se produit...

Nous devons savoir :

- Qui était impliqué
- Ce qui s'est passé
- À quel moment l'inconduite s'est produite
- Où l'inconduite s'est produite
- Comment nous pouvons la prévenir à l'avenir

Une enquête ou un audit nous aide à rassembler les faits et aller au fond de l'affaire.

Gardez à l'esprit...

À moins d'être spécialement autorisé à le faire, n'interagissez jamais directement avec des agences de réglementation ou autres agences extérieures, y compris la police, à propos de questions relatives à Worldpay.

À la place, transmettez toute demande d'une agence de réglementation ou d'un autre organisme externe au premier vice-président du contentieux commercial.

Il est essentiel que nos interactions avec les agences de réglementation soient centralisées et bien coordonnées pour assurer la divulgation exacte et en temps voulu d'informations sensibles.

Présentez-nous un portrait complet.

Aidez à assurer des enquêtes efficaces et transparentes

- Ne faites jamais de déclarations fausses ou trompeuses relatives à :
 - des audits ou des examens de nos états financiers
 - des audits internes ou externes de notre société
 - des activités des vérificateurs ou enquêteurs
 - des documents déposés publiquement
 - des préoccupations signalées, y compris les rapports faits à la [ligne d'assistance à l'éthique et l'intégrité](#)
- Fournissez des informations complètes - n'omettez jamais de détails qui pourraient être pertinents au vérificateur ou à l'enquêteur.
- Évitez de contraindre les autres à fournir des déclarations incomplètes, fausses ou trompeuses.

Examen objectif

Q : Qu'arrive-t-il si je n'ai signalé aucune préoccupation, mais qu'on me demande de participer à une enquête interne ? Ai-je l'obligation de participer ?

R : Oui. Nous devons parfois contacter des témoins ou d'autres parties ayant connaissance potentiellement d'un incident afin de recueillir les informations nécessaires. En tant que Worldpayer, vous avez l'obligation de coopérer à toutes les enquêtes internes pour qu'elles soient menées de manière exhaustive en s'appuyant sur des informations complètes et exactes.

Liens vers nos politiques

[Politique sur le signalement](#)



Notre façon de montrer notre bienveillance

Nous sommes responsables de notre planète.
Plus nous en prenons soin, mieux nous en bénéficions.

Protéger les droits de l'homme | Être de bons intendants de l'environnement |
Participer à des activités politiques | Promouvoir la philanthropie et le bénévolat



Protéger les droits de l'homme

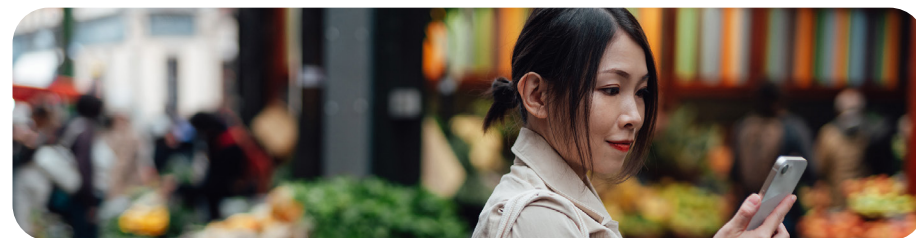
Chez Worldpay, les gens sont au cœur de notre activité. Nous avons pour objectif d'améliorer leurs vies par notre travail. Nous nous dévouons à nous assurer que leurs milieux de travail sont les meilleurs possibles. Cet engagement se traduit par le respect de la dignité humaine et des pratiques d'emploi équitables dans tous les aspects de notre entreprise. Nous nous attendons également à ce que nos partenaires tiers adhèrent à ces mêmes normes élevées. Nous ne traitons pas avec les personnes ou entreprises qui commettent des abus des droits de l'homme.

Joignez-vous à nous pour défendre les droits de l'homme.

Les abus contre les droits de l'homme se produisent partout dans le monde et nous nous engageons à les prévenir. Nous interdisons toutes formes d'esclavage, y compris le travail involontaire, forcé ou le travail des prisonniers, des enfants et la traite des personnes. **Exprimez-vous** si vous observez ou soupçonnez toute situation d'abus des droits de l'homme, que ce soit à votre lieu de travail ou à celui d'un tiers.

Observez attentivement les lois sur le travail.

Nous croyons que chaque personne mérite d'être en sécurité et traitée avec respect au travail. C'est pourquoi nous adhérons toujours aux lois sur le travail dans les pays où nous exerçons notre activité, y compris celles qui portent sur le salaire, les avantages sociaux et les conditions de travail. Nous nous attendons à rien de moins des entreprises avec lesquelles nous faisons des affaires. Exprimez-vous au sujet des violations possibles partout où nous faisons des affaires ou avec toute personne avec laquelle nous traitons.



Examen objectif

Q : J'ai lu un article en ligne au sujet d'une société avec laquelle Worldpay envisage d'établir un partenariat. L'article mentionnait des « pratiques de travail suspectes » à cette société. Je ne participe pas au processus de sélection, mais je pense que les personnes qui sont concernées devraient être mises au courant de cette situation. Devrais-je dire quelque chose ?

R : Oui. Informez les collègues concernés par la décision de ce que vous avez appris afin qu'ils puissent faire enquête. Il est essentiel d'exercer une diligence appropriée lorsque nous sélectionnons des tiers afin de nous assurer qu'ils répondent à nos normes élevées. Vous devriez également exprimer votre préoccupation au [Bureau de l'éthique](#).

Liens vers nos politiques

[Déclaration sur la transparence concernant la Loi sur l'esclavage moderne](#)

[Politique sur la citoyenneté d'entreprise](#)

Politique d'approvisionnement

Consultez le Manuel des salariés de votre pays

Être de bons intendants de l'environnement

Notre planète est notre foyer et nous sommes tous responsables d'assurer sa durabilité pour les générations futures. Nous comprenons chez Worldpay l'importante responsabilité et l'influence considérable que nous avons en tant que chef de file dans notre industrie. Nous sommes engagés à préserver et protéger l'environnement.

La stratégie environnementale de Worldpay est bâtie sur d'importantes initiatives et des objectifs ambitieux conçus pour prévenir la pollution et réduire l'incidence environnementale de nos opérations. Les Worldpayers, sous-traitants et administrateurs de même que nos partenaires tiers peuvent tous appuyer nos initiatives.

Aidez-nous à réduire le gaspillage.

Pour réduire ce qui finit dans les sites d'enfouissement, nous devons réduire ce que nous envoyons vers eux. Il nous faut offrir des programmes de recyclage à nos installations partout où cela est possible.

Recherchez et soutenez ces initiatives à votre lieu de travail. Elles peuvent comprendre le recyclage de matériel récupérable (comme le papier à ordinateur et le plastique), de même que les ordinateurs et d'autre matériel technologique (comme les jetons de réseau virtuel privé et les cartouches de toner pour imprimante) conformément aux lignes directrices internationales et à nos politiques.

De plus, servez-vous des bacs de déchiquetage et de recyclage de documents confidentiels que l'on trouve à plusieurs endroits chez Worldpay. Rappelez-vous que nous nous attendons à ce que vous respectiez nos politiques concernant le déchiquetage et l'élimination des documents sur papier et de tout matériel contenant des informations sensibles.

Limitez aussi les déchets de tiers.

Aidez-nous à inciter les tiers avec lesquels nous faisons des affaires à utiliser des matériaux durables. Faites également la promotion du plastique recyclé, de portefeuilles numériques et de livraison électronique pour réduire la production de plastique et les relevés sur papier.

Surveillez et soyez responsable.

Conformez-vous à toutes les lois et réglementations environnementales qui s'appliquent à nous et signalez immédiatement toute violation environnementale soupçonnée ou avérée.



Examen objectif

Q : J'ai reçu un questionnaire d'un client concernant la stratégie environnementale de Worldpay. À qui puis-je m'adresser concernant ces questions ?

R : Worldpay compte des ressources spécialisées pour traiter des questions environnementales, sociétales et de gouvernance (ESG). Prenez contact avec l'équipe de la Responsabilité d'entreprise pour vous aider à répondre à ce questionnaire.

Liens vers nos politiques

[Politique sur la citoyenneté d'entreprise](#)

Participer aux activités politiques

La politique façonne notre monde et suscite les passions. Nous respectons l'engagement politique chez Worldpay, mais nous estimons qu'il faut le garder distinct du travail. Vous pouvez soutenir les candidats ou campagnes de votre choix dans vos temps libres. Nous précisons que nos opinions et actions politiques personnelles ne représentent pas celles de Worldpay et nous n'utilisons jamais les ressources de la société pour soutenir nos activités politiques.

Gardez votre point de vue politique pour vous.

Ne donnez jamais l'impression que Worldpay avalise vos activités politiques personnelles. Assurez-vous de ce qui suit :

- Vos actions sont légitimes.
- Vous n'utilisez pas le temps de Worldpay, votre poste ou nos actifs (y compris le nom Worldpay) pour soutenir vos activités politiques.
- Vos activités ne suggèrent en rien un conflit d'intérêts ou l'apparence d'un conflit avec votre rôle chez Worldpay, surtout si vous comptez vous présenter comme candidat à une fonction politique, accepter ou exercer une fonction politique.

Sachez ce qui est permis.

Worldpay a un comité d'action politique dont vous pouvez faire partie, mais auquel vous n'êtes pas tenu de contribuer. Voici quelques points importants que vous devez garder à l'esprit :

- Il existe des règles et des exigences de déclaration strictes concernant les contributions. Veuillez prendre contact avec l'équipe des Affaires gouvernementales pour comprendre pleinement le processus.
- Si vous choisissez d'y contribuer, notez que Worldpay ne vous remboursera aucune des contributions que vous faites au comité. Les contributions sont entièrement volontaires et seront utilisées à des fins politiques.
- Vous avez le droit de refuser de contribuer sans crainte de représailles. Worldpay ne favorise ou ne désavantage personne en fonction de sa décision de contribuer ou de la somme de sa contribution.
- Les contributions au comité d'action politique de Worldpay ne sont pas déductibles du revenu imposable.

Parlez à l'équipe des Affaires gouvernementales si vous avez des questions sur la participation aux activités politiques, au comité d'action politique ou au lobbying.



Examen objectif

Q : J'envisage de me présenter comme candidat à des fonctions publiques. Qu'est-ce qui est permis en vertu de nos politiques ?

R : Informez votre responsable de vos intentions pour que vous puissiez discuter et savoir si votre décision peut présenter un conflit d'intérêts ou enfreindre nos politiques. Demandez ensuite à l'équipe des Affaires gouvernementales des conseils et remplissez la déclaration de divulgation aux fins d'examen par le Bureau de l'éthique. Contactez le [Bureau de l'éthique](#) si vous avez des questions.

Liens vers nos politiques

[Politique sur les conflits d'intérêts](#)

[Politique sur la citoyenneté d'entreprise](#)

[Politique sur les activités politiques](#)

Promouvoir la philanthropie et le bénévolat

Lorsque vous vous joignez à Worldpay, vous devenez membre d'une équipe mondiale. Nous sommes liés entre nous et au reste du monde. Notre engagement va au-delà de ce qui est juste aujourd'hui ; nous nous engageons à bâtir un meilleur avenir pour tous.

C'est la raison pour laquelle nous appuyons la philanthropie et le bénévolat, en tant que société et en tant que personnes. Nous investissons des ressources là où elles sont nécessaires, et nous servons là où l'on a le plus besoin de nous.



Aidez-nous à bâtir des collectivités plus fortes.

Nous sommes plus forts ensemble. Nous pouvons accomplir beaucoup plus lorsque nous unissons nos temps libres, nos talents et nos ressources en une seule équipe. Vous pouvez aider les collectivités à prospérer en soutenant les efforts de Worldpay :

- En favorisant l'inclusion et la culture financière
- En faisant la promotion de l'éducation STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques)
- En protégeant notre planète
- En améliorant les services sociaux et de santé
- En luttant contre la faim
- En soutenant le développement communautaire

Pour en savoir plus sur la façon de vous impliquer, contactez Worldpay Gives.

Créez votre propre incidence.

Nous sommes un groupe diversifié et nous avons différents intérêts. Cela comprend des causes de bienfaisance variées. Worldpay nous invite à soutenir les causes qui nous tiennent à cœur, mais lorsque vous vous impliquez, assurez-vous de ce qui suit :

- Éviter les [conflits d'intérêts](#).
- Donner votre propre temps et utiliser vos propres ressources.
- Ne jamais contraindre vos collègues à adopter votre cause.
- Préciser que votre point de vue n'appartient qu'à vous.

Examen objectif

Q : Je vais participer à une assemblée publique avec les membres d'un organisme de bienfaisance auquel je contribue bénévolement. J'aimerais poser une question au maire de la localité et m'identifier comme étant un représentant de Worldpay pour attirer son attention. Est-ce convenable de le faire si c'est pour une bonne cause ?

R : Non. Si Worldpay n'est pas directement impliquée dans cet organisme et que vous n'êtes pas un représentant autorisé de Worldpay, il serait malhonnête de vous présenter comme tel. Parlez en votre propre nom (et non pas le nôtre) en ce qui concerne vos activités de bienfaisance personnelles.

Liens vers nos politiques

[Politique sur la citoyenneté d'entreprise](#)

Consultez l'énoncé de la Politique sur le travail virtuel du Manuel des salariés de votre pays

Prévoir



Vous avez atteint la fin de notre Code d'éthique et de conduite des affaires. Nous avons couvert beaucoup de sujets ensemble. Vous avez pris connaissance des défis auxquels nous faisons face et des **valeurs** que nous chérissons :



**Penser comme
un client**



**Agir comme
un propriétaire**



Gagner en équipe

Vous avez également pris connaissance de la façon de mettre ces valeurs en pratique pour garantir que le nom Worldpay est toujours associé à l'intégrité et à des pratiques d'affaires éthiques.

Nous vous invitons à consulter ce Code chaque fois que vous avez des doutes sur le caractère approprié de vos actions. Il peut être difficile de composer avec les complexités de l'économie mondiale en raison des nombreuses lois qu'il faut connaître et des défis potentiels qui peuvent surgir. Ce Code est un guide, garantissant que chaque Worldpayer adhère aux mêmes normes et que nous restons unis dans notre engagement à respecter ces principes.

Ce Code est le vôtre et cette société est également la vôtre. Elle est bâtie et dirigée par chacun de nous grâce à nos actions quotidiennes. Embrassez votre rôle de propriétaire éthique, dynamique et responsable.

Nous savons que l'avenir de Worldpay est entre de bonnes mains — les vôtres. Et maintenant, libérez son potentiel de manière éthique et intègre.

Entrer en contact

Trouver de l'aide :

En ce qui concerne les questions ou préoccupations sur un sujet traité dans le Code d'éthique et de conduite des affaires

Pour les incidents de sécurité urgents ou importants

Pour signaler un incident de sécurité

Pour les questions concernant le délit d'initié ou la divulgation d'information privilégiée

Pour les incidents de sécurité urgents ou importants

Pour discuter des actifs de PI

Pour signaler un incident lié à la confidentialité

Pour les questions sur la confidentialité et la conservation des dossiers

Pour toute question concernant la politique environnementale, sociétale et la gouvernance (ESG) / l'incidence environnementale et la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) / les programmes d'incidence communautaire

Pour les demandes d'ordre général, les RFP, les questions sur les clients et autres concernant l'engagement auprès des décideurs politiques

Lorsque vous envisagez toute interaction avec des décideurs politiques et des agents publics

Pour les questions sur les avantages sociaux ou la performance et le comportement de collègues

Pour les questions concernant l'examen possible d'un tiers par l'équipe anticorruption (« ABAC » en anglais)

Pour les questions liées à la corruption, au risque pour la conduite, à la politique et la formation, au crime financier, au risque pour les pays et à la conformité réglementaire

Pour les questions sur la sécurité concernant la protection des personnes, des actifs physiques et de l'information

Pour les questions sur les communications d'entreprise

Pour les demandes réglementaires, de la police ou relatives à une enquête

Pour toute question concernant la mise en place ou l'utilisation d'un outil d'IA, la construction ou l'achat d'un modèle ou des changements importants à apporter à un modèle

Contactez :

[Bureau de l'éthique](#)

[Ligne d'assistance à l'éthique et l'intégrité](#)

[Numéros de téléphone de la ligne d'assistance à l'éthique et l'intégrité particuliers aux pays](#)

Veuillez contacter le Centre des opérations de technologie ou composez sans frais le +1 866 299-8835 ou encore, le +44 208 712 5708 Option 1 au R.-U.

Équipe d'intervention en cas de cyberincident (CIRT en anglais)

[Visitez la page du Bureau de l'éthique](#) ou [communiquez avec le Bureau de l'éthique](#)

+1 414 357.FSIRT (3747) (É.-U. et international)

Avocat-conseil en PI

Soumettez un formulaire PIRT

Pour les questions liées à la confidentialité, envoyez un email au Bureau de protection de la confidentialité et des données.
Autrement, les questions liées à un incident de confidentialité peuvent être envoyées à privacyincidents@worldpay.com
Pour plus d'informations sur la façon dont Worldpay traite les données, veuillez visiter notre [Centre de la confidentialité](#).

L'équipe de citoyenneté d'entreprise

L'équipe des Affaires gouvernementales

PublicOfficialsEngagement@Worldpay.com

[L'équipe Personnes et culture](#)

Équipe ABAC

L'équipe de Conformité d'entreprise

L'équipe de Sécurité d'entreprise

L'équipe des Communications d'entreprise

Premier vice-président du contentieux commercial

[Comité d'Examen des données et de l'utilisation de l'IA \(DAR\)](#)



Numéros de téléphone de la **ligne d'assistance à l'éthique et l'intégrité** particuliers aux pays

Pays	Numéro de téléphone de la ligne d'assistance à l'éthique et l'intégrité
Allemagne	0800 181 3733
Argentine	0800-345-2406
Australie	1800497139
Autriche	0800 298901
Brésil	0800 762 0030
Canada	833 785-6552
Chine	4001209304
Colombie	01-800-5189878
Corée du Sud, République de	080-880-0333
Émirats arabes unis	8000120218
Espagne	900751380
États-Unis	833 785-6297
France	0800 90 45 96
Hong Kong	800902138
Inde	022 5097 2942
Irlande	1800 849 246
Italie (y compris Saint-Marin, Cité du Vatican)	800819525
Japon	0800-600-0104
Malaisie	01546000433
Mexique	8008801694
Nouvelle-Zélande	0800 870 015
Pays-Bas	0800 2500103
Roumanie	0800 890 256
Royaume-Uni et Irlande du Nord	0808 196 5652
Singapour	8004922783
Suède	020 79 00 08
Thaïlande	1800018165

Important : Rien dans ce Code interdit à un collègue de signaler à un organisme gouvernemental ou à la police des violations possibles à la loi ou à une réglementation, ou de faire des divulgations qui sont protégées en vertu des dispositions de toute loi ou réglementation portant sur les lanceurs d'alerte. Les Worldpayers ne sont pas tenus d'aviser la société qu'ils ont fait de tels signalements ou de telles divulgations ou encore, d'obtenir une autorisation de la société avant de faire de tels signalements ou de telles divulgations.